



Facturation en tant que salarié ?

Par **techvc**, le **20/10/2013 à 18:12**

Bonjour

Je suis actuellement employé d'une société et dans mon contrat il est marqué que je ne peux pas exercer une activité autre que mon travail actuel donc même pas en auto entrepreneur. hors je dois faire une petite mission de consulting pour une société sur mes heures soir/week end, et je voudrais facturer quelques milliers d'euros max.

Y a t-il un moyen de faire ceci en évitant une facture sans être auto entrepreneur ?

merci bcp d'avance

Par **JuLx64**, le **20/10/2013 à 18:26**

Peu importe comment vous le faites, à partir du moment où vous effectuez un travail rémunéré pour quelqu'un d'autre que votre employeur, vous violez votre contrat de travail. Essayez plutôt de négocier avec lui une dérogation amiable.

Par **techvc**, le **20/10/2013 à 18:34**

pas faux oui , mais y a t il un moyen ds ce cas pour moi de recevoir une somme sans etre auto entrepreneur ou pas ?

Par **JuLx64**, le **20/10/2013 à 18:46**

À partir du moment où cela implique de violer les termes de votre contrat de travail, il n'y en a aucun qui soit légal.